Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement économique, dernier moi non payer

Par yacine

Bonjour,
ouvrier électricien en CDI depuis mars 2017 mon employeur m'a annoncé oralement le 23 octobre qu'il n'avait plus de chantier et qu'il me recontacterait. Je ne travaille plus depuis cette date. Je n'ai pas de preuve écrite qu'il n'a plus de chantier.
Puis le 29 octobre il m'annonce par SMS qu'il va fermer la boîte car il est assigné en liquidation judiciaire et il me propose un licenciement économique.
Le 7 novembre j'ai reçu la lettre pour l'entretien préalable au licenciement, mais rdv prévu ce même jour? donc l'entretien n'a pas eu lieu. Je n'ai donc reçu aucun papier concernant le licenciement, rien signé, rien accepté ni refusé.
Je n'ai rien reçu depuis.
Hier (samedi 02 décembre) j'ai reçu un mail avec bulletin de salaire pour le mois de novembre, solde de tout compte, certificat de travail et attestation ASSEDIC. Sur le bulletin de paie, il est indiqué que j'étais absent pour le mois de novembre donc pas de salaire versé, or je n'étais pas absent mais il n'avait plus de chantier.
mais il est écrit 277 euros pour indemnités de licenciement. A savoir qu'il m'a payé les jours non travaillés pour fin octobre.
C'est précisé sur l'attestation assedic que mon contrat se termine le 30 novembre.
J'ai plusieurs questions :
- Je voudrais savoir si le licenciement est fait dans les règles ? Est-ce que je peux être considéré comme licencié sans avoir eu l'entretien et sans avoir rien signé ?
- Je voudrais savoir s'il doit me payer pour le mois de novembre ? Si oui, comment faire pour l'obliger à me payer ?
Que doit-je faire dans l'immédiat ?

Merci pour vos repenses

Par yacine

Convention collective 3193
merci

Par florian15

Bonjour,

Faites-vous immédiatement connaître auprès du mandataire liquidateur de l'entreprise où vous étiez salarié et réclamez-lui votre dû.

En votre qualité de Privilégié (salarié), vous serez indemnisé en priorité.